

RENCONTRE DU LUCERNAIRE 26 mai 2018.

Le CEDEC (Chrétiens pour une Eglise Dégagée de l'Ecole Confessionnelle) essaie depuis 1983, soit 35 ans, de convaincre l'Eglise catholique de France qu'il vaudrait mieux pour elle renoncer à accorder sa caution à une école privée. Force est de constater que nous sommes d'une efficacité médiocre.

Nos motivations sont d'abord citoyennes : l'argent public ne saurait favoriser un lieu qui conduit au communautarisme d'un entre-soi promouvant un « caractère propre ». Il permet aux enfants perturbateurs (toute société a les siens) de ne pas gêner les autres dans leurs apprentissages, quelle que soit leurs références religieuses. Le pourcentage d'enfants à problèmes de comportements va se trouver majoré dans les classes de l'enseignement public d'un secteur donné.

Nos motivations sont aussi d'ordre évangélique. Les convictions personnelles doivent résulter d'un choix personnel ; l'estime de l'autre est un vecteur important dans le choix. Diversité des personnes et des options ne peut qu'alimenter la valeur du choix. Par ailleurs, nous n'avons jamais trouvé dans l'évangile d'injonction à ne pas être mêlé aux autres membres d'une société dans laquelle on vit.

Outre les courriers envoyés aux adhérents, nous organisons des colloques, tous les deux ans en principe. Le dernier, qui s'est déroulé au lendemain des attentats « du Bataclan », constitue la matière de la première partie de notre livre « Citoyens d'abord, Croyants peut-être, Laïques toujours ». Le prochain colloque aura lieu à Tours le 17 novembre et aura pour thème : « La loi pour tous au-dessus des lois communautaires » . trois interventions sont prévues : a) Ce qui s'oppose à la loi démocratique (Alain Vivien) – b) La femme citoyenne comme une autre (Jacqueline Costa-Lascoux) – c) Le patriarcat en question (Omero Marongiu-Perria).

Notre dernier travail de citoyens fut l'envoi d'une lettre ouverte au Président de la République afin de dénoncer l'utilisation de l'argent public pour financer des biens immobiliers de l'Eglise catholique, à savoir des locaux de lycées avec sections professionnelles par le truchement de sommes allouées par un Conseil Régional. Pour le budget de la région Bretagne en 2018, cela atteint environ 4 millions d'euros uniquement pour des lycées privés, ceci en toute légalité à cause de la loi Astier, loi pour le moins obsolète qu'il faudrait supprimer. La réponse de son chef de cabinet nous laisse espérer une enquête locale par le ministre de l'Education Nationale auquel ont été transmises nos observations. Nous pouvons toujours espérer que les corbeilles ne les accueilleront pas .

Remarque personnelle qui ne relève que de l'intuition : Le chef de Cabinet n'a pas l'air d'un homme à oublier un dossier... Des copies des deux textes sont à votre disposition.

Ainsi va la laïcité .

Pour le bureau du CEDEC. Monique Cabotte-Carillon